



Ville de Métis-sur-Mer



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer statuera, lors de la séance régulière du lundi, 4 février 2019, à 19 h 30, à la salle du conseil, 138 Principale, sur la demande de dérogation mineure du 6 rue Cascade, déposée en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 08-43 de la Ville de Métis-sur-Mer.

NATURE ET EFFET DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

- Article 7.5 du *Règlement de zonage* numéro 08-38

Permettre une marge de recul avant de 7.14 mètres pour un garage privé isolé existant contrairement à la réglementation qui prévoit marge de recul avant de 7.5 mètres pour un garage privé isolé.

Désignation de l'immeuble affecté :

346, rue Cascade
Lot n°6-16

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

MINOR ZONING VARIATION REQUEST

PUBLIC NOTICE, is given in conformity with article 145.6 of the Law on urbanism and town planning, that the Town of Métis-sur-Mer will make a decision, at the ordinary session to be held on Monday, February 4, 2019 at 7:30 p.m., at the boardroom, 138 Principale, on the request of minor zoning variation of the 6, rue Cascade under By-law No. 08-43 – concerning minor zoning variations of the Town of Métis-sur-Mer.

NATURE AND PURPOSE OF THE ZONING VARIATION REQUESTED

- Article 7.5 of *Règlement de zonage* numéro 08-38

Allow a front setback of 7.14 meters for an isolated garage contrary to the regulation which provides a minimum front setback of 7.5 meters for an isolated garage.

Designation of the said building

346, rue Cascade
Lot n°6-16

Any interested person will be heard by the Council about this application.

Donné à Métis-sur-Mer, ce 21^e jour du mois de janvier 2019.

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier